



Jeudi 26 novembre 2020

Comité Technique de Proximité de la DREAL HdF

Déclaration préalable de la CGT

### **Démantèlement du ministère de la Transition écologique (communiqué confédéral CGT).**

Le gouvernement profite du confinement pour accélérer le démantèlement du ministère de la Transition écologique dans les territoires !

Jeudi 19 novembre 2020, un comité technique ministériel, reconvoqué après un premier boycott, était censé acter un arrêté national de « restructuration » des DREAL (directions régionales de l'aménagement et du logement) du ministère de la transition écologique.

C'était sans compter la mobilisation des agents de ce ministère qui ont envahi numériquement cette instance. En parallèle, la ministre Barbara Pompili a reçu plusieurs centaines de courriels de ses agents en colère contre ce nouvel acte déloyal de la part de leur employeur ; une première étape de la mobilisation menée par l'intersyndicale CGT – FO – FSU.

**Suite à la catastrophe de Lubrizol, les suppressions d'effectifs ont enfin été suspendues dans les services des DREAL en charge de la prévention des risques industriels mais les contrôles des industries classées à risque restent très insuffisants, voire ne fonctionnent plus dans certains départements !**

Les politiques de protection des écosystèmes, de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau sont au point mort. Certaines pollutions ne sont plus maîtrisées, la France ne respecte plus son engagement européen sur la directive Nitrate.

L'isolation des bâtiments, le développement des énergies renouvelables, etc., sont entièrement confiés au secteur privé, avec un contrôle public en berne. De même, concernant les politiques d'aménagement du territoire, d'urbanisme, l'État ne joue plus son rôle. Son implication pour une transition vers une mobilité décarbonée et sobre reste également très insuffisante.

Pire, la réglementation environnementale est actuellement détricotée par une cascade de « simplifications » ; comme le décret de mars 2020 donnant aux Préfets un pouvoir de dérogation aux normes environnementales, la récente loi d'Accélération et de simplification de l'action publique (Asap) ou encore la loi permettant le retour des néonicotinoïdes, etc. Sans oublier qu'en plein mois d'août un arrêté a placé les services départementaux des ministères en charge de l'écologie sous tutelle directe des préfets et du ministère de l'Intérieur.

**L'arrêté de restructuration des DREAL est l'aboutissement de ces politiques : le gouvernement, sous couvert d' « écologie de proximité », entend ainsi se débarrasser de tout pouvoir d'intervention, de toute indépendance du ministère en charge de la transition écologique et de ses fonctionnaires.**

Pour preuve, les 30 milliards d'euros de « France Relance », censés bénéficier à cette cause, seront presque

exclusivement affectés au secteur privé, à de nouvelles technologies dont l'efficacité est mise en doute par les experts internationaux du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat).

Derrière les beaux discours, quelles actions du président de la République, du gouvernement français, pour éviter de nouveaux accidents industriels, pour atteindre les objectifs de neutralité carbone en 2050, pour stopper la destruction des écosystèmes, l'artificialisation des terres ?

À qui veulent-ils faire croire qu'en démantelant le ministère de la Transition écologique, en assouplissant la réglementation et en accordant une confiance totale aux multinationales, notre pays sera en mesure de tenir ses engagements internationaux et d'engager l'indispensable transformation écologique et sociale ?

Montreuil, le 23 novembre 2020

### *En complément :*

Nous rappelons que le 19/11/2020, le Conseil d'État a rendu une décision obligeant l'État à prouver que sa stratégie et ses moyens sont à la hauteur de la lutte contre le changement climatique. L'État a maintenant 3 mois pour prouver que ses actions permettent d'atteindre ses objectifs climatiques. Avec quels moyens compte-t-il s'assurer que ses politiques ont un effet et contraignent les entreprises et collectivités à respecter les engagements nationaux ? Les services du Ministère sont là pour ça ! Nous demandons un ministère de plein exercice doté des effectifs à même de protéger et garantir une transformation écologique et sociale de notre société.

A l'aune de la fusion des CT et CHSCT confirmée pour les prochaines élections professionnelles en 2022, la CGT rappelle que cette fusion CT/CHSCT par la création du « Comité social » aura pour conséquence d'affaiblir et de diluer dans une instance fourre-tout la réflexion, l'analyse et le travail à mener sur des questions très différentes et dont l'enjeu nécessite une approche et des moyens qui ne sauraient être édulcorés. Le maintien de CT et de CHSCT, avec leur propre champ d'intervention sur des enjeux spécifiques clairement identifiés, est essentiel pour la concertation et apporter des réponses constructives. Alors que les conditions de vie et de santé au travail des agents se dégradent par l'augmentation des charges de travail, les réorganisations permanentes, le manque de reconnaissance et la perte de sens, que les questions d'hygiène et de sécurité sont prégnantes, que des moyens en matière de lutte contre le harcèlement, les violences sexistes et sexuelles sont indispensables, la suppression des CHSCT constitue un recul inacceptable. Supprimer le CHSCT, c'est supprimer ses prérogatives, son budget dédié et ses représentants formés et techniciens, et le rôle essentiel qu'il joue dans la protection, la santé et la sécurité des personnels ! Pour la CGT, afin qu'ils jouent pleinement leur rôle et mènent leur action de prévention auprès des agents, les compétences des CHSCT doivent être renforcées et des améliorations doivent être apportées au fonctionnement et prérogatives des CT. Le Conseil d'État a d'ailleurs donné raison à la CGT le 16/11/2020 en confirmant le rôle essentiel de ces instances, même en situation d'État d'urgence.

Le démantèlement des moyens d'expertise et de contrôle du ministère, la diminution des moyens syndicaux, tout ceci va dans le même sens, donner tout pouvoir aux entreprises financiarisées au détriment de l'intérêt général. Cela participe d'un ensemble cohérent de mise sous tutelle de la politique de l'État au seul profit du Ministère de l'Intérieur. La CGT s'en inquiétait de longue date, cela se précise avec le passage des DDT en service préfectoral, mais également les DREAL puisque comme l'a rappelé la SG du ministère en CHSCTm du 14/10/2020, les moyens des DREAL dépendent des Préfets de Région.

Cette mise sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur de l'ensemble des politiques sectorielles et de leur mise en œuvre va de pair avec une politique sécuritaire autoritaire à laquelle la CGT s'oppose vivement. Depuis l'intégration de l'État d'urgence dans le droit commun, les violences policières, le projet de Loi Avia, la déréglementation par affaiblissement du droit de l'environnement, droit d'initiative préfectorale dérogatoire au

droit commun, jusqu'à plus récemment le très décrié projet de loi sécurité globale, la dérive autoritaire de notre démocratie est particulièrement inquiétante et ne s'arrête pas aux portes de nos services mais nous impacte dans nos missions.

Il serait grand temps que nos directions d'administrations centrales et de services déconcentrés réalisent enfin qu'il faut arrêter de scier la branche sur laquelle nous sommes toutes et tous assis, citoyens, entreprises, agents, pour permettre leur bon déroulement de carrière.

Concernant la Loi ASAP, il en va comme des futures Lois 3C (enterrement de la Conférence Citoyenne sur le Climat) et 3D (démantèlement de l'État déconcentré et de l'État cadre d'égalité des citoyens et des territoires) elle ne fait que diminuer l'impact de nos missions et de nos moyens, au détriment de la santé, de la sécurité, de l'environnement et des transitions affichées par nos dirigeants comme cœur de leur action depuis des années. Depuis plusieurs années déjà les agents sont pris dans les injonctions contradictoires de nos gouvernants, qui affichent des Grenelle de l'Environnement, COP21, etc mais en réalité démantèlent nos services. La publication d'actu-environnement.com, publiée le 23/11/2020 (<https://www.actu-environnement.com/blogs/gabriel-ullmann/121/summum-provisoire-demantelement-droit-environnement-loi-asap-12-441.html>) intitulé « Le summum (provisoire) du démantèlement du droit de l'environnement : la loi ASAP (1/2) » écrit par Gabriel Ullmann (Docteur-ingénieur chimiste, docteur en droit et ancien commissaire-enquêteur) est à ce titre particulièrement éclairant. Comment comptez-vous œuvrer M le Directeur pour défendre concrètement nos missions et vos agents dans ce contexte ?

Par ailleurs, il est à noter que le rapport d'inspection à l'ordre du jour du présent CT, pointe un certain nombre de sujets, dont :

- le manque de lien entre administration centrale et DREAL avec interférence préfectorale (notamment sur les moyens) ;
- l'absence de stratégie régionale donnant du sens à nos actions (page 16) tant au niveau DREAL qu'au niveau Régional-Préfecture (notons au passage que l'absence de sens au travail est un facteur de RPS) ;
- le manque de fonctionnement transversal, impulsé par la direction ;
- l'absence de nouveau souffle de la démarche Culture Management qui mériterait un bilan complet réel ;
- l'absence de pilotage stratégique par la direction en dehors des indicateurs qualité.

Ce rapport d'inspection mentionne par ailleurs des documents dont nous demandons la transmission au CT et CHSCT de manière systématique :

- lettres de missions annuelles du directeur et des adjoint.e.s, note de cadrage du Directeur des objectifs 2019, 2020 etc, document « SWOT » (ou Forces-Faiblesses-Opportunités-Menaces) établi par le Directeur pour l'inspection en 2019.

Nous demandons la mise en place d'un programme d'action visant à répondre à ces problématiques par la direction et que ce programme soit présenté au CHSCT et au CT de la DREAL dans les plus brefs délais.

Nous prenons acte des éléments présentés dans la synthèse du COMEX du 23/11/2020 concernant la réunion des DREAL des 17 et 18/11 avec les priorités de la Ministre. Nous attendons des moyens et effectifs pour les mettre en œuvre. A ce titre et comme chaque année (malgré l'absence de réponse de la direction) nous demandons la transmission aux représentants des personnels des éléments de cadrage du dialogue de gestion, les demandes et argumentaires de la direction et les réponses apportées tant par le Préfet de Région que par l'Administration Centrale.

Enfin, car c'est bien de cela qu'il s'agit, serez-vous à nos côtés, Monsieur le Directeur, aux côtés des agents, publiquement et concrètement pour nous défendre et défendre l'Intérêt Général dans ce combat ?